

DATE DE
CONVOCATION

09 Décembre 2024

N° 27.299.24/45

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 22

Votants 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 Décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Jean-Pascal Lecoq, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Objet :

Dénomination de la
voie – lotissement
IMNOMA rue Marcel
PAGNOL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Xavier LORDET à Mr Marcel VANOT
Mr Pascal DOAT à Mme Florence PIQUET
Mr Manuel CRETOT à David PERREAU

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Mme Florence PIQUET

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Territoriales, permettant aux communes de son territoire

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 027-212702997-20241216-272992445-DE

Vu le plan d'adressage établi

Vu la construction de 20 lots sur une parcelle rue Marcel PAGNOL

Considérant qu'il convient de faciliter le repérage des différents services de secours, de la poste, des autres services publics ou commerciaux, en identifiant clairement les adresses, et, procéder à leur numérotation,

Considérant l'histoire de ce site, avec l'existence d'une briqueterie,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de DENOMMER la future impasse créée : IMPASSE DE LA BRIQUETERIE.

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférant à cette dénomination,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

